



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E17692

VALABLE JUSQU'AU 22/02/2024

ÉDITÉ LE 20/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 07/01/2019
8 000

Raison sociale : AJ BAT

18 RUE DE LA DIVISION LECLERC
91160 CHAMPLAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Téléphone : 01 69 31 11 63

Fax : 01 69 31 11 63

Portable : 06 78 20 55 99

Siret : 415 216 191 00023

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2106132

Site Internet :

E-mail : compta@munteangroupe.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP H44027C 1244000/001

Responsabilité légale :

MUNTEAN HOLDING (824 302 996) / MUNTEAN VICTOR PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H44027C 1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	29/03/2022
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	29/03/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/05/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	04/05/2021
o Isolation des combles perdus	04/05/2021
o Isolation des planchers bas	04/05/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.